SC/16465
28 septembre 2026

Le Comité des sanctions du Conseil de sécurité contre l'EIIL (Daech) et Al-Qaïda modifie une entrée de sa liste de sanctions.

Le 28 septembre 2026, le Comité du Conseil de sécurité, conformément aux résolutions 1267 (1999), 1989 (2011) et 2253 (2015) concernant l'EIIL (Daech), Al-Qaïda et les personnes, groupes, entreprises et entités qui leur sont associés, a adopté les modifications spécifiées par des termes barrés et soulignés dans l'entrée ci-dessous sur sa Liste des sanctions contre l'EIIL (Daech) et Al-Qaïda, qui concerne les personnes et entités soumises au gel des avoirs, à l'interdiction de voyager et à l'embargo sur les armes prévus au paragraphe 1 de la résolution 2734 (2024) du Conseil de sécurité et adoptée en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies.

B. Entités

QDe.168 Nom : KHATIBA JAMA`AT AL-TAWHID WAL-JIHAD (KTJ)
Nom (écriture originale) : Катиба Джамаат ат-Таухид валь-Джихад
A.ka : a) JANNAT OSHIKLARI **b)** Jama`at al-Tawhid wal-Jihad` (جماعة التوحيد والجهاد) c) Katiba al-Tawhid wal-Jihad (كتيبة التوحيد والجهاد) **Fka :** ~~JANNAT OSHIKLARI~~ **Adresse :** non disponible. **Inscrit le :** 7 mars 2022 (modifié le 28 septembre 2026). **Autres informations :** Khatiba al-Tawhid wal-Jihad (anciennement Jannat Oshiklari) est une organisation terroriste opérant sous l'égide du Front al-Nosra pour le peuple du Levant (anciennement inscrit), une organisation terroriste internationale. Le groupe opère principalement dans les provinces de Hama, d'Idlib et de Ladakh, en République arabe syrienne, et mène également des opérations en Turquie, au Kirghizistan, en Ouzbékistan, en Fédération de Russie, au Tadjikistan, au Kazakhstan, en Égypte, en Afghanistan et en Ukraine. Le nombre de combattants du KTJ est d'environ 500. Le KTJ coopère également avec des organisations terroristes telles que Khatiba Imam al-Bukhari (QDe.158) et le Groupe Jihad islamique (QDe.119). Avis spécial INTERPOL-Conseil de sécurité de l'ONU : https://www.interpol.int/en/How-we-work/Notices/View-UN-Notices-Entities .

Conformément au paragraphe 61 de la résolution 2734 (2024), le Comité a mis à disposition sur son site internet les résumés narratifs des motifs justifiant l'inscription des entrées ci-dessus à l'adresse URL suivante : https://main.un.org/securitycouncil/en/sanctions/1267/aq_sanctions_list/summaries .

La liste des sanctions contre l'EIIL (Daech) et Al-Qaïda est régulièrement mise à jour sur la base des informations pertinentes fournies par les États membres et les

organisations internationales et régionales. La liste actualisée est accessible sur le site web du Comité des sanctions contre l'EIIL (Daech) et Al-Qaïda à l'adresse suivante : https://main.un.org/securitycouncil/en/sanctions/1267/aq_sanctions_list .

La Liste consolidée du Conseil de sécurité des Nations Unies est également mise à jour suite à toutes les modifications apportées à la Liste des sanctions contre l'EIIL (Daech) et Al-Qaïda. Une version mise à jour de la Liste consolidée est accessible à l'adresse suivante : https://main.un.org/securitycouncil/en/content/un-sc-consolidated-list .